

UNE PERSONNE DE VOTRE FAMILLE OU PARMIS VOS PROCHES A SES FACULTÉS PERSONNELLES ALTÉRÉES, VOUS ENVISAGEZ DE DEMANDER L'OUVERTURE D'UNE MESURE DE PROTECTION JUDICIAIRE ?

PERMANENCES D'INFORMATION

Certaines personnes majeures ne sont pas en mesure d'accomplir seules certains actes de la vie civile, de gérer leur patrimoine ou d'exercer leurs droits personnels...

L'Association Tutélaire 10-51 (AT 10-51), association des mandataires judiciaires de l'Aube et de la Marne, partenaire du CDAD de l'Aube délivre gratuitement des informations sur la protection juridique des majeurs : *habilitation, sauvegarde de justice, curatelle, tutelle* à l'occasion de permanences d'information.

*Quelles sont les alternatives aux mesures de curatelle et tutelle ?
Comment demander l'ouverture d'une mesure de protection judiciaire ?
Qui peut être désigné pour exercer une mesure de protection judiciaire ?
La mesure de protection judiciaire peut-elle évoluer ? etc*

Maison de la Justice et du Droit
4 rue de Jaillard à TROYES
de 9h00 à 12h00

sur rendez-vous à prendre au : 03 25 83 18 90

Vendredi 6 et 20 septembre 2024

Vendredi 4 et 18 octobre 2024

Vendredi 8 et 22 novembre 2024

Vendredi 6 et 20 décembre 2024

Maison de la Justice et du Droit
9 rue de l'Union à ROMILLY-SUR-SEINE
de 14h00 à 17h00

sur rendez-vous à prendre au : 03 25 21 67 67

lundi 16 septembre 2024

lundi 7 octobre 2024

lundi 18 novembre 2024

lundi 9 décembre 2024